

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 février 2017

Absents : Patrick VERDIER donne pouvoir à Julie BAVEREL

Convocation : 02 février 2017

Secrétaire : Georges POITREY

Début de séance : 20h00

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

1) Urbanisme

- **DP 025 631 17 C0001** – Déposée par Monsieur David GARNICHEY – Création d'un car port – accordée
- **DP 025 631 17 C0002** – Déposé par Monsieur Laurent GRESSET – Création d'une pergola et d'un appentis – instruction en cours

2) PLU

- Gestion des eaux pluviales

Une analyse technique a été réalisée sur la commune et le dossier sera transféré à Mme CHARTIER en charge du PLU pour intégration dans le règlement du PLU.

- Périmètre Délimité des Abords de l'Eglise (PDA)

Vu l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques de l'Eglise sis à VORGES LES PINS, en date du 8 juin 1926 ;

Vu la procédure de mise en place d'un périmètre délimité des abords autour de l'Eglise, via l'élaboration du Plan Local d'urbanisme de la commune ;

Vu l'étude de périmètre délimité des abords présentée au Conseil Municipal en séance du 8 novembre 2016 ;

L'exposé du Maire entendu, **après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal émet un avis favorable** au projet de périmètre délimité des abords autour de l'Eglise de VORGES LES PINS qui sera soumis à enquête publique conjointement au Plan Local d'Urbanisme.

3) CAGB – Aide aux Communes

Le Maire présente le nouveau dispositif mis en place par la CAGB intégrant l'offre de base de l'AD@T (maintenance du logiciel mairie Gestion des Administrés et Comptabilité) incluse dans le niveau 2. Les communes ont le choix d'adhérer uniquement au niveau 2a – offre de base (E-Magnus + Conseil juridique limité à 3 sollicitations par an), à condition d'adhérer à l'AD@T proposée par l'Agence Départementale.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide d'adhérer au niveau 2a du dispositif d'Aide aux Communes.

4) Fibre optique

Les travaux d'installation de l'armoire qui permettra d'amener la fibre jusqu'à notre village débuteront le lundi 13 février 2017.

5) Ferme MOUREY

Le Maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France, Marcel BATY, architecte qui souhaite déposer un permis de construire ainsi que les instructeurs du service Autorisation du Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Celui-ci refuse pour l'instant la démolition du bâtiment et donc le projet de construction et de créations de logements de Monsieur BATY. Le Maire a pris l'attache du Préfet du Doubs pour tenter une conciliation et ainsi permettre à la commune de vendre le bien.

6) Défibrillateur – Demande de subventions

Le Maire présente au conseil municipal le coût prévisionnel d'achat du défibrillateur d'un montant de 1 900 euros HT comprenant le défibrillateur et une armoire pour installation à l'extérieur.

Une subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 1000 euros peut être demandée par la commune à Madame Barbara ROMAGNAN, députée du Doubs.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal souhaite demander cette subvention et autorise le maire à signer tout document afférent.

Parallèlement, des manifestations seront organisées par des associations dans le courant de l'année afin de récolter des fonds pour le financement du matériel.

7) Rapports des commissions et délégations

- **Bibliothèque intercommunale de BOUSSIERES** : Maryse VIPREY informe le conseil du retrait de la commune d'ABBANS-DESSOUS du regroupement. Les tarifs d'abonnements restent inchangés.

- **Gestion locative** : Maryse VIPREY informe le conseil de la relocation du STUDIO 17 Grande Rue à compter du 1^{er} février 2017.

- **Affaires sociales, culturelles et sportives** : le nouveau bulletin communal sera distribué aux habitants courant de la semaine 6.

8) Questions diverses

- Suite à de récentes de mandes, et 2017 étant une année d'élections importantes, le conseil autorise la tenue de réunions politiques dans la salle de convivialité 17 Grande Rue.

- Suite à la demande de plusieurs assistantes maternelles, le conseil municipal autorise l'utilisation de la salle polyvalente quelques heures par semaine afin que les assistantes maternelles puissent se réunir avec les enfants et ainsi favoriser la convivialité.

- Plusieurs Vorgiens ont fait part de leur vive satisfaction suite à la **fête des sorcières** et de leur souhait de renouveler cette manifestation conviviale en 2017.

- Le **nettoyage de printemps** aura lieu le samedi 25 mars 2017. Les modalités d'organisation seront précisées ultérieurement.

Fin de séance : 21h50